

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP2018-08

Marché public de supervision de l'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques

Le Président du SEZEO,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics,
- Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics,
- Vu la délibération n°2017/03 autorisant le Président à conclure les marchés d'un montant inférieur ou égal à 209 000 euros,
- Considérant la consultation n°2018SUPERVISION menée en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 susvisé,

• DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre n°2018SUPERVISION est attribué à Freshmile Services – aéroport de Strasbourg – bâtiment Bériot à ENTZHEIM

L'accord-cadre est conclu pour une période de vingt-quatre mois renouvelable deux fois douze mois.

Il fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du syndicat dans la limite de la supervision de 25 bornes de recharge pour véhicules électriques, estimée à un montant de trente-sept-mille-six-cent-huit euros hors taxe pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 02 août 2018,

Le Président,
O. FERREIRA

